



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

WP VSC No. 3/06

14 février 2006  
Original : anglais

F

Rapport

**Rapport du Comité virtuel de présélection  
sur sa réunion du 30 janvier 2006**

1. La 1<sup>e</sup> réunion matérielle de Comité virtuel de présélection s'est tenue le 30 janvier 2006 sous la présidence de M. Pablo Dubois, Chef des opérations de l'Organisation internationale du Café (OIC), représentant le Directeur exécutif.

2. Le Président a souhaité la bienvenue à Mme Carol Wilson (États-Unis), M. Ernesto Illy (Italie) et M. Dewa Made Sastrawan et Mme Rima Cempaka (Indonésie), tous membres actifs du Comité virtuel.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

3. Le Comité virtuel a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document WP-VSC No. 1/05 Rev. 2.

**Point 2 : Informations générales sur la préparation des projets**

4. Le Président a informé le Comité virtuel des procédures d'examen des propositions de projets en vigueur avant et depuis la création du Comité virtuel, en soulignant l'importance de la création du Comité virtuel pour accélérer le processus d'examen des projets. Il a renvoyé les membres aux renseignements pertinents figurant dans les documents diffusés à la réunion, y compris les documents EB-3573/96 Rev. 4, EB-3904/06 et WP-Board No. 955/04 Rev. 1.

5. En ce qui concernait le projet de mandat du Comité virtuel (document WP-Board No. 955/04 Rev. 1), la représentante des États-Unis a demandé si la durée de la participation des membres du Comité virtuel était fixée. L'accord commun s'est fait sur une participation des membres aussi longue que possible.

### **Point 3 : Évaluation des projets et méthode**

6. Le Président a informé le Comité virtuel que la “Stratégie de mise en valeur du café” (document EB-3768/01 Rev. 3) était une référence en matière d'établissement des priorités pour les projets sur le café. La représentante des États-Unis a noté que les domaines d'action des projets définis dans le document devraient être la manifestation des objectifs de l'Accord international de 2001 sur le Café et a posé la question de la fréquence de la révision de ce document par l'OIC.

7. Le Président a confirmé que la Stratégie de mise en valeur du café était liée à l'Article premier de l'Accord, en particulier aux clauses 1) Promouvoir la coopération internationale sur les questions ayant trait au café et 8) Analyser et guider la préparation de projets, dans l'intérêt de l'économie caféière mondiale, pour soumission consécutive aux organismes donateurs ou de financement, selon les cas. En ce qui concernait la fréquence de révision du document, il a noté que celle-ci était flexible afin de pouvoir tenir compte des besoins des Membres et il a demandé s'il y avait une proposition spécifique sur la fréquence de révision. La représentante des États-Unis a déclaré que l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) révisait ses stratégies tous les cinq ans car on disposait alors du recul suffisant pour évaluer les résultats dans chaque domaine prioritaire.

8. La représentante des États-Unis s'est également posée la question de la méthode employée par l'OIC pour évaluer les résultats et elle a exposé la méthode de l'USAID. Le Président a expliqué que l'OIC avait déjà engagé une opération pour définir des indicateurs de performance dans les diverses unités de l'Organisation et il a suggéré d'élaborer un modèle spécifique pour les projets sur le café qui tiendrait compte de certaines propositions.

### **Point 4 : Réactions du Comité virtuel sur les propositions de projets**

9. Le Président a déclaré que le Comité virtuel était “virtuel” car ses membres communiquaient par courrier électronique et il a insisté sur l'importance de sa contribution au processus de sélection des nouveaux projets. Il s'est ensuivi une discussion sur la liste témoin fournie et sur les tâches du Comité virtuel. La liste témoin semblait être d'un emploi difficile et il a été suggéré de la simplifier compte tenu du fait que l'analyse du Comité virtuel devait se faire en fonction des objectifs de l'Accord de 2001. Sur la question des tâches du Comité virtuel, un membre a considéré que le Comité virtuel devrait donner le feu vert ou non aux nouvelles propositions de projets, avec les justifications nécessaires, mais un autre a indiqué que la sélection devrait porter spécifiquement sur les mérites techniques et scientifiques des nouvelles propositions et sur leur compatibilité avec l'Accord.

**Point 5 : Discussion ouverte**

10. Après considération, le Comité virtuel a décidé de formuler les recommandations suivantes :

- a) l'OIC devrait vérifier que les nouvelles propositions de projets répondaient aux exigences du FCPB en matière de présentation ;
- b) la sélection du Comité virtuel portera essentiellement sur les mérites techniques et scientifiques des propositions et sur leur compatibilité avec l'Accord et la Stratégie de mise en valeur du café de l'OIC ; et
- c) le Comité virtuel devrait recommander d'approuver ou non les nouvelles propositions.

**Point 6 : Rapport au Comité exécutif**

11. Le Comité virtuel a noté que le Président présenterait le rapport de la réunion au Comité exécutif.